



STAGE COLLABORATEUR JURIDIQUE F/H
ETUDE AJASSOCIES – ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES
BUREAU DE MARSEILLE

Description de l'offre de stage :

Aux côtés de l'administrateur judiciaire et ses collaborateurs, vous aurez notamment pour missions :

- Suivi des missions de procédures collectives : sauvegarde, redressement judiciaire ;
- Suivi des missions amiables : conciliation, mandat ad hoc ;
- Suivi des missions civiles et notamment des copropriétés en difficulté ;
- Rédiger des courriers, rapports, projet de plan, notes, compte-rendu de réunion etc ;
- Assister aux rendez-vous ou audiences.

Durée : 6 mois

Gratification : selon profil

Profil recherché :

BAC+5 : Master droit des affaires, école de commerce, stage PPI. Un double cursus droit / comptabilité - gestion serait un plus.

Si vous êtes rigoureux, avez un sens de l'organisation et de la gestion des priorités, êtes réactif, maîtrisez le pack office et êtes à l'aise au niveau numérique, n'hésitez pas à nous adresser vos candidatures.

L'étude :

Forte d'une équipe intégrée de 100 personnes, dont 8 administrateurs judiciaires, répartis sur 25 bureaux, AJAssociés met à disposition des pôles de compétences spécialisés afin d'accompagner les dirigeants dans la restructuration de leur entreprise.

L'administrateur judiciaire exerce, en sa qualité d'auxiliaire de justice, une mission de service public, sous le contrôle des juridictions.

Des premières difficultés aux procédures collectives, AJAssociés assiste les dirigeants dans les négociations avec leurs créanciers, les restructurations de leur endettement opérationnel ou d'acquisition et le redimensionnement de leur entreprise par l'apport d'un soutien personnalisé.

Le cabinet intervient également, dans le cadre de missions confiées par les juridictions civiles, à la résolution des difficultés rencontrées par les copropriétaires, en collaboration avec les pouvoirs publics, ou à la sauvegarde des intérêts patrimoniaux des particuliers (indivision, succession, séquestre, expropriation).

Plusieurs types de missions sont traitées en matière de copropriété notamment les missions d'administration provisoire classique, de syndics judiciaires, SDC en grande difficulté (mandat *ad'hoc*, administration provisoire, administration provisoire renforcée), liquidation judiciaire dans le cadre de procédures publiques d'acquisition, ou encore l'administration de tous les types d'associations syndicales : ASL, AFUL, ...

Contact : Simon BRES - s.bres@ajassocies.fr / marseille@ajassocies.fr